



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 11 novembre 2024

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le lundi 11 novembre 2024 à 19 h 30 au Centre communautaire situé au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

Sont présents :

Monsieur John Dalzell, conseiller	District 1
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller	District 2
Monsieur Louis Dupuis, conseiller	District 4
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller	District 6

Sont absentes :

Madame Helen Morrison, conseillère	District 3
Madame Caroline Desrosiers, conseillère	District 5

Formant quorum sous la présidence de madame Catherine Hamé, mairesse.

Est également présente madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière.

À 19 h 34, la mairesse déclare la séance ouverte.

8353-11-24 2.0

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER d'adopter l'ordre du jour tel qu'amendé en retirant le point 6.3.

1.0 Ouverture de l'assemblée

2.0 Adoption de l'ordre du jour

3.0 Suivi des questions posées à la dernière assemblée

4.0 Adoption du procès-verbal

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2024

4.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 novembre 2024

5.0 Finances, Administration et Greffe

5.1 Journal des factures payées et des factures à payer

5.2 Dépôt du rapport de dépenses au 31 octobre 2024

5.3 Dépôt des déclarations pécuniaires des membres du conseil

5.4 Nomination du maire suppléant pour la période de novembre 2024 à novembre 2025

5.5 Appui à la ville de Sainte-Adèle - Contestation de l'avis d'augmentation 2025 – PG Solutions

5.6 Avis de motion et projet de règlement numéro 607-2024 sur les redevances payables par les propriétaires d'établissement effectuant de la location court terme

6.0 Travaux publics et voirie

6.1 Adoption du règlement numéro 605-2024 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réalisation de travaux routiers à divers endroits dans la Municipalité

6.2 Octroi de contrat – Paysagement 2025

6.3 Aucun sujet sous cette rubrique



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 11 novembre 2024

7.0 Loisirs, culture et vie communautaire

- 7.1 Signature du protocole d'entente entre l'organisme Héritage Plein Air du Nord (HEPAN), la Ville de Prévost et la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs
- 7.2 Mandat aux professeurs – Cours session hivernale 2024-2025

8.0 Urbanisme

- 8.1 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité de réglementation du 21 octobre 2024
- 8.2 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 21 octobre 2024
- 8.3 Demande de dérogation mineure lot 1 922 355 sur le chemin de la Normandie
- 8.4 Demande d'usage conditionnel – 168 chemin des Chênes
- 8.5 Adoption du règlement numéro 1010-1-2024 modifiant le règlement 1010 concernant les usages conditionnels afin de préciser les documents requis ainsi que de modifier les champs d'applications spécifiques pour les demandes d'hébergement
- 8.6 Avis de motion et dépôt du projet du règlement numéro 360-2024-02 amendant le règlement numéro 360-2023-01 et ses amendements sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 8.7 Avis de motion et premier projet du règlement numéro 1001-46-2024 modifiant l'annexe B du règlement de zonage 1001 afin d'intégrer une note particulière concernant l'implantation des bâtiments dans le projet Clos Dominique (chemin des Saules)
- 8.8 Avis de motion et premier projet du règlement numéro 1001-47-2024 modifiant le règlement de zonage 1001 afin d'autoriser certaines constructions et équipements accessoires dans la cour avant et avant secondaire
- 8.9 Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement de zonage et ses amendements 1001 visant à modifier les dispositions encadrant les travaux d'aménagement forestier
- 8.10 Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement 1004 de sur les permis et certificats afin de prévoir des dispositions encadrant les travaux d'aménagement forestier

9.0 Sécurité publique et incendie – SANS OBJET

10.0 Environnement

- 10.1 Octroi de mandat - Étude hydraulique complémentaire dans le cadre du projet de réfection de l'infrastructure routière traversant l'exutoire du lac Ouimet
- 10.2 Avis de motion et dépôt du projet du règlement numéro 462-2024-01 modifiant le règlement 462-2023 sur le comité consultatif en environnement (CCE)

11.0 Divers

12.0 Correspondance

13.0 Période de questions

14.0 Levée de la séance

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 11 novembre 2024

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA
MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

3.0 Suivi des questions posées à la dernière assemblée

Madame la mairesse fait un suivi des questions posées lors de la dernière assemblée.

4.0 Adoption du procès-verbal

8354-11-24

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2024

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu individuellement le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2024.

POUR :

Madame Catherine Hamé, mairesse
Monsieur Louis Dupuis, conseiller

**SEULS LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS À LA SÉANCE VISÉE
PAR CETTE RÉOLUTION VOTENT.**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

8355-11-24

4.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 novembre 2024

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu individuellement le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 novembre 2024.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT,
CONSEILLER**

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 novembre 2024.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Monsieur Louis Dupuis, conseiller

**SEULS LES CONSEILLERS PRÉSENTS À LA SÉANCE VISÉE PAR
CETTE RÉOLUTION VOTENT.**

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA
MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

5.0 FINANCES, ADMINISTRATION ET GREFFE

8356-11-24

5.1 Journal des factures payées et des factures à payer

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT,
CONSEILLER**

D'accepter la liste des factures payées au 31 octobre 2024 pour un montant de 199 375,35 \$.



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 11 novembre 2024

Chèques numéros : 21012 à 21016, 20997 et 21017 ;
Dépôts directs numéros : 2219 à 2231 et 2232 à 2236 ;
Prélèvements bancaires numéros : 3059 à 3068, 3069 à 3080 et 3081 à 3090.

D'accepter la liste des factures à payer au 31 octobre 2024 pour un montant de 309 734,28 \$.

Chèques numéros : 21020 à 21042 ;
Dépôts directs numéros : 2241 à 2294 ;
Prélèvements bancaires numéros : 3093.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

8357-11-24 5.2 Dépôt du rapport de dépenses au 31 octobre 2024

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller dépose au conseil le rapport des dépenses au 31 octobre 2024.

8358-11-24 5.3 Dépôt des déclarations pécuniaires des membres du conseil

Les déclarations des intérêts pécuniaires de madame Catherine Hamé, mairesse, de madame Caroline Desrosiers, conseillère ainsi que de messieurs John Dalzell, Jean Sébastien Vaillancourt, Louis Dupuis et Sylvain Harvey, conseillers, sont déposées au conseil conformément aux articles 357, 358 et 361 de la Loi sur les élections et référendum dans les municipalités.

8359-11-24 5.4 Nomination du maire suppléant pour la période de novembre 2024 à novembre 2025

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

Que John Dalzell, conseiller agisse comme maire suppléant, et ce, jusqu'à la séance ordinaire du mois de novembre 2025 ;

Que le maire suppléant soit autorisé à signer tous les chèques et tous autres documents financiers au centre financier aux entreprises de la Caisse Desjardins de Saint-Jérôme, deux signatures étant requises ;

Qu'en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de madame la mairesse Catherine Hamé, le maire suppléant est autorisé à la remplacer pour la signature des chèques et toute représentation comprenant la MRC des Pays-d'en-Haut.

POUR :

Madame Catherine Hamé, mairesse
Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

7517



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 11 novembre 2024

8360-11-24

5.5

Appui à la ville de Sainte-Adèle - Contestation de l'avis d'augmentation 2025 – PG Solutions

ATTENDU QUE la résolution numéro 2024-456 de la ville de Sainte-Adèle qui se lit comme suit :

« ATTENDU QUE PG Solutions est le principal fournisseur de solutions informatiques pour la Ville de Sainte-Adèle ainsi que pour plusieurs villes et municipalités du Québec ;

ATTENDU QUE PG Solutions est en situation de quasi-monopole au Québec ;

ATTENDU QUE PG Solutions impose des augmentations annuelles substantielles des contrats d'entretien et soutien des applications (CESA), et ce, principalement depuis 2022 ;

ATTENDU les coûts de modernisation de la suite financière qui inclut notamment les modules de paie, de taxation, des comptes payables et de comptabilité, qui étaient de l'ordre de 20 % en 2022 et indexés depuis ;

ATTENDU QU'à ce jour, seul le module de paie a été modernisé et qu'il n'est toujours pas fonctionnel à 100 % ;

ATTENDU le non-respect de la cadence de déploiement des modules autres de la suite financière ;

ATTENDU QUE la hausse minimale imposée par PG sera de 6,7 % à compter du 1er janvier 2025 ;

ATTENDU QUE cette hausse est beaucoup plus élevée que l'indice des prix à la consommation (IPC) du Québec pour 2024 ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire respecter la capacité de payer de ses contribuables.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR :

Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DU CONSEIL DE SAINTE-ADÈLE

DE contester l'avis d'augmentation 2025 pour le Contrat d'entretien et soutien des applications (CESA) transmis par PG Solutions le 27 août 2024 et de leur demander de revoir à la baisse cette augmentation ;

DE s'opposer au mode de financement des améliorations et développements des applications de PG Solutions par une facturation additionnelle aux villes et municipalités ;

DE demander aux villes et municipalités du Québec de participer à l'élan de contestation par l'adoption de cette résolution lors de leur prochaine séance du conseil et de l'acheminer à PG Solutions et à leur MRC ;



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 11 novembre 2024

DE demander à la Municipalité régionale de comtés des Pays-d'en-Haut (MRC) d'appuyer la demande de la Ville par l'adoption d'une résolution à cet effet, de faire des représentations aux instances concernées et d'inciter les autres MRC du Québec à porter leur voix à la leur. »

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs est en accord avec les énoncées de la résolution numéro 2024-456 de la ville de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'appuyer la résolution numéro 2024-456 de la ville de Sainte-Adèle ;

De transmettre une copie de la présente résolution à la ville de Sainte-Adèle ainsi qu'à la compagnie PG Solutions.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

CONTRE :

Monsieur Louis Dupuis, conseiller

RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

8361-11-24

5.6

Avis de motion et projet de règlement numéro 607-2024 sur les redevances payables par les propriétaires d'établissements effectuant de la location court terme

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller donne l'avis de motion du projet de règlement numéro 607-2024 afin d'imposer une redevance aux propriétaires d'établissements effectuant de la location court terme afin de créer un fonds pour la construction, la réparation et l'entretien des infrastructures de loisirs, de culture et de la vie communautaire sur le territoire de la municipalité ;

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller dépose le projet de règlement numéro 607-2024 sur les redevances payables par les propriétaires d'établissements effectuant de la location court terme.

6.0 TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

8362-11-24

6.1

Adoption du règlement numéro 605-2024 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réalisation de travaux routiers à divers endroits dans la Municipalité

ATTENDU l'avis de motion déposé à la séance ordinaire du 16 octobre 2024 ;

ATTENDU l'adoption du projet de règlement à la séance ordinaire du 16 octobre 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'adopter le règlement numéro 605-2024 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réalisation de travaux routiers à divers endroits dans la Municipalité.



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 11 novembre 2024

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA
MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

8363-11-24

6.2

Octroi de contrat – Paysagement 2025

ATTENDU la satisfaction de la Municipalité à l'égard des travaux effectués par la compagnie Folium Design Végétal depuis 2023 ;

ATTENDU QUE la compagnie propose de renouveler son offre pour l'année 2025 au coût de 23 500 \$ taxes non incluses.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT,
CONSEILLER**

D'accepter l'offre de service de Folium Design Végétal pour l'année 2025 au coût de 23 500 \$ taxes non incluses.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA
MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02-62900-690.

8364-11-24

6.3

Aucun sujet sous cette rubrique

7.0

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8365-11-24

7.1

Signature du protocole d'entente entre l'organisme Héritage Plein Air du Nord (HEPAN), la Ville de Prévost et la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs et la Ville de Prévost sont les maîtres d'œuvre en matière de culture, de loisirs, d'activités communautaires et de parcs sur leurs territoires respectifs, tel que prévu à la Loi sur les compétences municipales ;

ATTENDU QUE le précédent protocole d'entente entre la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, la Ville de Prévost et HEPAN prendra fin le 31 décembre 2024 ;

ATTENDU QU'HEPAN s'engage à ne pas intervenir sur des terrains sans autorisation écrite des propriétaires ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs et la Ville de Prévost s'engagent à verser, sous réserve de l'accomplissement des attentes convenues avec HEPAN, les montants requis pour l'accomplissement de ses engagements, lesquels montants seront versés sous forme d'aide financière non remboursable ;



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 11 novembre 2024

ATTENDU QUE la mission d'HEPAN est de « protéger des sites naturels pour contribuer au maintien de la biodiversité et des processus écologiques, ainsi que pour assurer un accès à la nature à la population pour la pratique d'activités sportives, éducatives, récréatives ou sociales » ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs et la Ville de Prévost désirent soutenir HEPAN dans la mise en œuvre de sa mission ;

ATTENDU QUE les sentiers aménagés actuellement sur les territoires de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs et de la Ville de Prévost le sont sur des lots appartenant soit à la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, à la Ville de Prévost, à des propriétaires privés ou à HEPAN directement.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'autoriser madame Catherine Hamé, mairesse et madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière à signer le protocole d'entente entre HEPAN, la Ville de Prévost et la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs pour les cinq prochaines années, soit de 2025 à 2029.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

8366-11-24

7.2 **Mandat aux professeurs – Cours session hivernale 2024-2025**

ATTENDU QUE divers cours sont offerts aux citoyens dans le cadre de la programmation du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

IL EST PROPOSÉ PAR JOHN DALZELL, CONSEILLER

D'accepter la liste des professeurs mandatés pour offrir des cours aux citoyens à la session hivernale 2024-2025 ;

D'autoriser la directrice générale à faire des modifications et/ou changements si nécessaires.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

Les sommes seront imputées au poste budgétaire numéro 02-70193-447 et les revenus au poste budgétaire numéro 01-23470-500.



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 11 novembre 2024

8.0 URBANISME

8367-11-24

8.1

Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité de règlementation du 21 octobre 2024

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller dépose au conseil le procès-verbal de la rencontre du comité de règlementation du 21 octobre 2024.

8368-11-24

8.2

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 21 octobre 2024

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller dépose au conseil le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 21 octobre 2024.

8369-11-24

8.3

Demande de dérogation mineure lot 1 922 355 sur le chemin de la Normandie

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure en regard au lot 1 922 355 sur le chemin de Normandie pour régulariser un lotissement avec un frontage de 16,53 mètres alors que l'article 49 du règlement de lotissement 1002 stipule que le frontage minimum pour un terrain irrégulier est de 17,5 mètres a été déposée au Service de l'urbanisme ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure datée du 14 août 2024 a été déposée par madame Nelly Laliberté accompagnée des documents exigés pour une demande de dérogation mineure ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

ATTENDU QUE la demande peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du Règlement sur les dérogations mineures numéro 1005 ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure concerne un lot de forme irrégulière ;

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure avec un frontage de 16,53 mètres par rapport au frontage minimum de 17,5 mètres pour un terrain de forme irrégulière requis par le règlement de lotissement numéro 1002 de la municipalité est considérée par les membres du comité consultatif d'urbanisme comme une dérogation mineure ;

ATTENDU QU'au moment du lotissement en 1973 la superficie du lot était suffisante pour la construction ;

ATTENDU QUE le terrain possède une topographie adéquate pour la construction ;

ATTENDU QUE toutes les autres dispositions des règlements d'urbanisme seront respectées.

ATTENDU les recommandations du CCU et la consultation publique aux présentes.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'accepter la demande de dérogation mineure en regard au lot 1 922 355 sur le chemin de Normandie pour régulariser un lotissement avec un frontage de 16,53 mètres alors que l'article 49 du règlement de lotissement 1002 stipule que le frontage minimum pour un terrain irrégulier est de 17,5 mètres.



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 11 novembre 2024

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA
MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

8370-11-24

8.4

**Demande d'usage conditionnel – Résidence de tourisme - 168 chemin
des Chênes**

ATTENDU QU'une demande d'usage conditionnel pour un usage mixte de l'appartement portant le numéro civique 168 chemin des Chênes a été déposée au service de l'urbanisme ;

ATTENDU la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU le règlement numéro 1010 concernant les usages conditionnels ;

ATTENDU le dépôt d'une demande complète au service de l'urbanisme ;

ATTENDU QUE les critères énoncés à l'article 31 du Règlement numéro 1010 concernant les usages conditionnels pour un usage de résidence de tourisme de court séjour;

ATTENDU QUE le projet permettra de préserver la quiétude du voisinage et n'engendrera pas d'incidences significatives sur le milieu environnant ;

ATTENDU QUE l'établissement sera situé à au moins 150 m d'un autre usage locatif se trouvant dans une zone à vocation résidentielle; ;

ATTENDU QUE l'habitation sera occupée à titre résidentiel au moins 184 jours par année ;

ATTENDU QUE les aménagements extérieurs mentionnés au règlement seront localisés de façon à minimiser les nuisances ;

ATTENDU QUE le nombre de cases de stationnement sera conforme au nombre de chambres offertes ;

ATTENDU QUE l'éclairage extérieur n'affectera pas le voisinage ;

ATTENDU QUE le nombre de chambres respectera la capacité de la fosse septique ;

ATTENDU QUE le dossier respecte les critères de la réglementation actuellement en vigueur ;

ATTENDU QU'aucune personne n'a fait de représentation à l'occasion de la présente séance du conseil et qu'aucun citoyen ne s'est opposé à cette demande ;

ATTENDU la transaction intervenue entre les parties dans le dossier de Cour numéro 700-17-019371-235.

IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DUPUIS, CONSEILLER

D'accorder la demande d'usage conditionnel de résidence de tourisme de court séjour pour l'immeuble portant le numéro civique 168 chemin des Chênes.



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 11 novembre 2024

POUR :

Madame Catherine Hamé, mairesse
Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

8371-11-24

8.5

Adoption du règlement numéro 1010-1-2024 modifiant le règlement 1010 concernant les usages conditionnels afin de préciser les documents requis ainsi que de modifier les champs d'applications spécifiques pour les demandes d'hébergement

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt d'un premier projet de règlement du règlement numéro 1010-1-2024 modifiant le règlement 1010 concernant les usages conditionnels afin de préciser les documents requis ainsi que de modifier les champs d'applications spécifiques pour les demandes d'hébergement à la séance ordinaire du 19 août 2024 ;

ATTENDU la tenue d'une assemblée de consultation publique le 4 septembre 2024 aux termes d'un avis public publié le 23 août 2024 sur le site Internet de la Municipalité et le 28 août dans le journal.

ATTENDU l'adoption du deuxième projet de règlement à la séance du 16 octobre 2024 ;

ATTENDU QU'un avis public d'approbation référendaire a été publié le 30 octobre 2024 ;

ATTENDU QU'aucune demande valide n'a été reçue.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'adopter le règlement numéro 1010-1-2024 modifiant le règlement 1010 concernant les usages conditionnels afin de préciser les documents requis ainsi que de modifier les champs d'applications spécifiques pour les demandes d'hébergement.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

8372-11-24

8.6

Avis de motion et dépôt du projet du règlement numéro 360-2024-02 amendant le règlement numéro 360-2023-01 et ses amendements sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller donne l'avis de motion du projet de règlement numéro 360-2024-02 amendant le règlement numéro 360-2023-01 et ses amendements sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller dépose le projet de règlement numéro 360-2024-02 amendant le règlement numéro 360-2023-01 et ses amendements sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU).



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 11 novembre 2024

8373-11-24

8.7

Avis de motion et premier projet du règlement numéro 1001-46-2024 modifiant l'annexe B du règlement de zonage 1001 afin d'intégrer une note particulière concernant l'implantation des bâtiments dans le projet Clos Dominique (chemin des Saules)

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller dépose un avis de motion que lors d'une prochaine assemblée, le projet de règlement numéro 1001-46-2024 modifiant l'annexe B du règlement de zonage 1001 afin d'intégrer une note particulière concernant l'implantation des bâtiments dans le projet Clos Dominique (chemin des Saules) sera soumis au vote.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

De déposer et d'adopter le premier projet du règlement numéro 1001-46-2024 modifiant l'annexe B du règlement de zonage 1001 afin d'intégrer une note particulière concernant l'implantation des bâtiments dans le projet Clos Dominique (chemin des Saules) ;

De tenir une consultation publique sur le projet le mercredi 4 décembre prochain à 19 h au centre communautaire.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

8374-11-24

8.8

Avis de motion et premier projet du règlement numéro 1001-47-2024 modifiant le règlement de zonage 1001 afin d'autoriser certaines constructions et équipements accessoires dans la cour avant et avant secondaire

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller dépose un avis de motion que lors d'une prochaine assemblée, le projet de règlement numéro 1001-47-2024 modifiant le règlement de zonage 1001 afin d'autoriser certaines constructions et équipements accessoires dans la cour avant et avant secondaire sera soumis au vote.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

De déposer et d'adopter le premier projet du règlement numéro 1001-47-2024 modifiant le règlement de zonage 1001 afin d'autoriser certaines constructions et équipements accessoires dans la cour avant et avant secondaire ;

De tenir une consultation publique sur le projet le mercredi 4 décembre prochain à 19 h au centre communautaire.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 11 novembre 2024

8375-11-24

8.9

Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement de zonage et ses amendements 1001 visant à modifier les dispositions encadrant les travaux d'aménagement forestier

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller donne un avis de motion que lors d'une prochaine assemblée, un projet de règlement modifiant les règlements de zonage 1001 sera déposé afin de modifier les dispositions encadrant les travaux d'aménagement forestier sera soumis au vote.

8376-11-24

8.10

Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement numéro 1004 sur les permis et certificats afin de prévoir des dispositions encadrant les travaux d'aménagement forestier

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller donne un avis de motion que lors d'une prochaine assemblée, le projet de règlement modifiant le règlement 1004 de sur les permis et certificats afin de prévoir des dispositions encadrant les travaux d'aménagement forestier sera soumis au vote.

9.0

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE – SANS OBJET

10.0

ENVIRONNEMENT

8377-11-24

10.1

Octroi de mandat - Étude hydraulique complémentaire dans le cadre du projet de réfection de l'infrastructure routière traversant l'exutoire du lac Ouimet

ATTENDU le projet de réfection de l'infrastructure routière traversant l'exutoire du lac Ouimet à l'intersection des chemins Sainte-Anne-des-Lacs et des Orioles ;

ATTENDU la problématique connue et documentée associée à l'évacuation des eaux du lac Ouimet à la hauteur de l'intersection des chemins Sainte-Anne-des-Lacs et des Orioles ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire considérer l'ensemble des options de conception envisageables ;

ATTENDU QU'une analyse hydraulique complémentaire est nécessaire afin d'évaluer l'option alternative de réfection de l'exutoire sans la construction d'équipements accessoires dans la cour avant et avant secondaire sera soumise au vote ;

ATTENDU l'offre de services de la firme EXP reçue le 23 octobre 2024 ;

ATTENDU QUE la firme EXP a réalisé les dernières études hydrauliques pour cette même problématique d'écoulement.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'octroyer le mandat à la firme EXP pour la réalisation d'une étude hydraulique complémentaire, au coût de 29 800 \$ taxes en sus, le tout conformément à la soumission MNEM-24002948-PP datant du 21 octobre 2024.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller

Monsieur Louis Dupuis, conseiller

Monsieur Sylvain Harvey, conseiller



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du 11 novembre 2024

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA
MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02-47000-411.

8378-11-24

10.2

**Avis de motion et dépôt du projet du règlement numéro 462-2024-01
modifiant le règlement 462-2023 sur le comité consultatif en
environnement (CCE)**

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller donne l'avis de motion du projet de règlement numéro 462-2024-01 modifiant le règlement 462-2023 sur le comité consultatif en environnement (CCE) ;

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller dépose le projet de règlement numéro 462-2024-01 modifiant le règlement 462-2023 sur le comité consultatif en environnement (CCE).

11.0 DIVERS

12.0 CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée au conseil.

13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 36 et s'est terminée à 21 h 16.

14.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller propose la levée de la séance.

Catherine Hamé
Mairesse

Anne-Claire Robert
Directrice générale,
Greffière-trésorière

Je, Catherine Hamé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.